

**PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 MAI 2026**

Le sept mai 2026, le conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Président du C.C.A.S.

**Président** : M. Philippe GAUTIER, présent

**Présents** : Mmes GAUTIER – LERALE – DANGEL – MICHAUD – GUILLAUME – BICHET – DRICI – VURPILLOT – LAYAFI - HERSZTOWSKI  
M. PERTUISET

**Excusé** : M. FOUQUET

**Invitée** : Valérie GAZEAX, Directrice du CCAS

Monsieur FOUQUET a donné pouvoir à Monsieur le Président du CCAS, Philippe GAUTIER

**1. Installation du Conseil d'Administration**

Monsieur Philippe GAUTIER, Président du CCAS, invite les membres du Conseil d'Administration à se présenter. Madame Valérie GAZEAX, Directrice du CCAS, explique ensuite le fonctionnement du CCAS et ses différentes missions.

**2. Election d'un (e) Vice-Président (e) : délibération 2026-1836**

Après installation du conseil d'administration, Monsieur Philippe GAUTIER, Président du CCAS, invite l'assemblée à procéder à l'élection d'un (e) Vice-Président (e).

Ce dernier propose à l'assemblée le mode de scrutin à main levée. L'assemblée accepte à l'unanimité le vote à main levée.

Madame Stéphanie GAUTIER s'était portée candidate. Après avoir procédé au vote à main levée, **Madame Stéphanie GAUTIER est élue à l'unanimité** (13 voix POUR – 0 CONTRE - 0 NUL)

*adopté à l'unanimité*

**3. Election d'un (e) Vice-Président (e) Délégué (e) : délibération 2026 - 1837**

Le Président propose également à l'assemblée des membres de procéder au vote du poste de Vice-Président (e) Délégué (e) à main levée. Les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité.

Madame Elodie LERALE s'était portée candidate. Après avoir procédé au vote à main levée, **Madame Elodie LERALE est élue à l'unanimité** (13 voix POUR – 0 CONTRE – 0 NUL)

*adopté à l'unanimité*

#### **4. Délégation de pouvoirs du conseil d'administration au Président ou à la Vice-Présidente ou à la Vice-Présidente Déléguée : délibération 2026-1838**

Monsieur le Président du CCAS, Philippe GAUTIER, expose que conformément aux articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration peut donner délégation de pouvoir à son Président, à son Vice-Président(e) et à son Vice-Président(e) délégué(e) dans les matières suivantes :

- Attribution des prestations dans les conditions définies par le conseil d'administration,
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue du code des marchés publics,
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Conclusion de contrats d'assurance,
- Création de régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et des services qu'il gère,
- Fixation des rémunérations et règlement des frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Exercice au nom du Centre Communal d'Action Sociale des actions en justice ou défense du Centre Communal d'Action Sociale dans les actions intentées contre lui.
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L264-2

*adopté à l'unanimité*

#### **5. Règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS : délibération 2026-1839**

Monsieur Philippe GAUTIER, Président du CCAS, propose au vote le projet de règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

*adopté à l'unanimité*

## **6. Commission Secours : délibération 2026-1840**

Monsieur Philippe GAUTIER, Président du CCAS, explique à l'assemblée qu'une commission « secours » avait été créée le 1<sup>er</sup> décembre 2009, afin de traiter en urgence les demandes d'aides financières présentées par les travailleurs sociaux et relevant principalement du public CCAS.

Il propose au conseil d'administration, le fonctionnement suivant :

- Commission composée du Président ou de le/la Vice-Président(e), ou de le/la Vice-Président(e) délégué(e), de la directrice ou de son adjointe ou d'un travailleur social,
- Réunion une fois par semaine,
- Traitement des demandes d'aides financières pour les personnes dont la moyenne économique est inférieure à 7 euros par jour et par personne,
- Secours sous forme de chèques service (régie) ou par mandatement pour les aides n'excédant pas 500 euros.

Ces secours feront l'objet d'un état récapitulatif qui sera signé lors du conseil d'administration par les membres présents.

*adopté à l'unanimité*

## **7. Lecture de la Charte de l'Elu Local**

Monsieur Philippe GAUTIER, Président du CCAS, fait lecture de la Charte de l'Elu Local aux membres de l'assemblée.

## **8. Régie d'avance des chèques d'accompagnement :**

### **Chèques délivrés durant la période du 10 Mars 2026 au 07 Mai 2026**

- Secours alloués du 10 mars au 7 mai 2026 : 244 chèques d'une valeur nominale de 16 € soit : **3 904 €** - Signature des états d'emargement

**Séance levée à 19 h 35**

**Philippe GAUTIER,**

**Stéphanie GAUTIER,**

**Elodie LERALE,**

**Dominique DANGEL,**

**Martine MICHAUD,**

**Coralie GUILLAUME,**

**Nicolle BICHET,**

**Malika DRICI,**

**Françoise VURPILLOT,**

**Myriam LAYAFI,**

**Lila HERSZTOWSKI,**

**Christian PETUISET,**

**Dominique FOUQUET (pouvoir à Philippe GAUTIER)**